

Directives en matière de sélection et parrainage



Les processus de sélection donnent priorité aux candidats dont l'activité professionnelle se rapporte directement aux sujets abordés dans les différents cours. Les cours qui se déroulent au siège et dans les centres et programmes régionaux de formation du FMI s'adressent plutôt aux fonctionnaires des ministères des finances, de l'économie ou du plan, ainsi que des banques centrales et des offices statistiques.

S'agissant des cours sur les statistiques macroéconomiques, la priorité est donnée aux statisticiens. Le FMI ne peut pas donner suite aux demandes d'admission de candidats employés par des entreprises privées ou des institutions non gouvernementales (banques commerciales, universités ou syndicats, par exemple).

Tous les candidats doivent soumettre un formulaire d'inscription valide qui certifie qu'ils sont approuvés officiellement par l'organisme qui les parraine et qu'ils ont reçu l'approbation pour représenter cet organisme. Les organismes publics doivent s'abstenir de présenter ou de parrainer des candidats qui ne répondent pas aux critères de formation ou d'utilité professionnelle, ou qui ne maîtrisent pas la langue dans laquelle le cours est dispensé ou, le cas échéant, interprété.

L'organisme qui parraine un candidat est tenu de certifier que, pendant la durée du cours, le candidat, s'il est admis, bénéficiera d'un congé avec traitement normal, ne sera chargé d'aucune autre fonction ou mission, et qu'à son retour, il occupera le même poste ou un poste comportant au moins les mêmes responsabilités.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ CONCERNANT LES CANDIDATS AYANT DÉJÀ SUIVI DES COURS :

Étant donné la forte demande de formation, la participation antérieure à d'autres cours est prise en compte dans l'examen des candidatures pour les formations sur place :

- ▶ Les personnes ayant participé à des cours organisés au siège du FMI (HQ) doivent généralement attendre deux ans avant de pouvoir se porter candidats à un autre cours au siège.
- ▶ Les participants à un cours dispensé dans un centre ou programme de formation ne sont généralement pas autorisés à suivre le même cours dans un autre centre ou programme.

DIRECTIVES EN MATIÈRE DE SÉLECTION POUR LA FORMATION EN LIGNE :

Les cours en ligne sont offerts à titre gracieux et sont accessibles à tous les fonctionnaires des pays membres du FMI, et il n'y a aucune restriction quant au nombre de personnes qui peuvent y participer.

CANDIDATS AUTOFINANCÉS : Si leur candidature est acceptée, les candidats d'organismes internationaux ou de pays avancés qui demandent à participer à un cours offert dans nos centres ou programmes régionaux de formation seront considérés comme participants autofinancés. La participation du personnel local des bureaux des représentants résidents du FMI à un cours offert par un centre ou programme régional de formation sera également autofinancée. En revanche, ce personnel peut participer aux cours organisés au siège du FMI selon les modalités normales.

La participation à titre autofinancé donne accès au même contenu et aux mêmes activités, mais tous les coûts connexes (frais de logement et de déplacement et allocations journalières) doivent être pris en charge par l'organisme qui parraine.